

1. LES ACTEURS DE L'INSTITUT 4.10

- **Le pilote de déploiement de l'Institut 4.10**

Le pilote de déploiement CQP MO organise, dans le respect des règles nationales, le déploiement des sessions, gère l'ensemble du processus de certification, et veille à la qualité de la formation.

Il est donc l'interlocuteur privilégié de tous les acteurs du dispositif :

Il est également un guide et un conseil pour les organismes dans la construction des parcours individualisés de formation des managers.

- **Le consultant en accompagnement individuel de l'Institut 4.10**

Ce formateur-consultant est expérimenté dans le domaine du management et est formé aux techniques d'accompagnement et d'évaluation des compétences.

Il est l'interlocuteur principal du manager stagiaire et du tuteur :

- Il accompagne et soutient la progression du manager, et supervise l'évaluation des acquis
- Il suit le développement des compétences et facilite l'acquisition de la posture d'analyse de la pratique
- Il apporte un soutien méthodologique pour les travaux à conduire, notamment pour les expérimentations.

2. LES ACTEURS DE L'ORGANISME

- **Le représentant des ressources humaines de l'organisme**

Il est l'interlocuteur principal des différents acteurs du dispositif dans la construction et l'organisation du parcours du manager.

Il est également garant pour son organisme du dispositif certifiant et de la mise en place des conditions de réussite.

- **Le N+1 du manager stagiaire**

Il participe à la construction du parcours individualisé de formation et/ou d'accompagnement du manager, et a pour rôle de faciliter la mise en œuvre des périodes d'alternance dans l'unité et la planification des expérimentations¹, en lien avec le consultant en accompagnement individuel.

En tant que hiérarchique il conserve un rôle de supervision du parcours de professionnalisation du manager apprenant, en lien avec le tuteur, et par le biais des réunions de coordination avec l'Institut 4.10, ainsi que des éventuels points d'étape organisés en interne.

En revanche il ne participe pas à l'évaluation de la progression du manager dans les apprentissages managériaux.

- **Le tuteur en organisme**

Il contribue à l'acquisition, par le stagiaire, des compétences managériales nécessaires à la tenue de son poste et permettant l'obtention de la certification. En tant qu'accompagnateur du développement des compétences son rôle est de suivre la progression du manager dans les apprentissages managériaux :

1. Il participe au développement des pratiques du manager, en accompagnant l'expérimentation des situations professionnelles, ou actes managériaux, prescrites par le référentiel de certification ;

¹ Cf. Annexe 2

2. Il évalue la progression dans les compétences mises en œuvre sur le terrain à l'aide de supports types fournis par le dispositif ;
3. Il contribue à permettre au manager d'acquérir progressivement une posture auto-critique et distanciée sur ses pratiques, dans un souci de leur amélioration continue.

> **La formation au tutorat dans le CQP Manager opérationnel**

La formation de tuteur est un préalable indispensable à la réalisation de la mission pour pouvoir :

- Accompagner le parcours et l'expérimentation attendue, en s'appuyant sur la méthodologie et en utilisant les outils fournis ;
- Evaluer la progression dans les apprentissages et le développement des compétences managériales en s'appuyant sur la méthodologie et les outils de l'évaluation formative ;
- Guider et accompagner le manager dans l'analyse de ses pratiques, pour soutenir le développement des compétences et l'acquisition de la posture du manager de la sécurité sociale ;
- Communiquer efficacement avec les différents acteurs du dispositif de formation.

La formation des tuteurs dure **2 jours non consécutifs** : elle est planifiée **2 à 3 semaines avant** le début de la formation du manager stagiaire qu'il accompagne.

Il bénéficie également du e-learning introductif, destiné au manager, présentant le dispositif de formation et de certification pour lui permettre de mieux appréhender le parcours de formation/ certification et sa mission.

> **Interaction avec les autres acteurs**

Le tuteur exerce sa mission en lien avec le responsable des ressources humaines d'une part, et le manager du stagiaire d'autre part.

- Il est en contact étroit avec les acteurs principaux de l'Institut 4.10 pendant le parcours de formation :
 - o Il participe aux réunions de coordination institut/organisme menées par le pilote de déploiement, au titre de sa mission d'accompagnement
 - o Il veille à la mise en place des conditions favorisant le développement des compétences du manager en formation
- Il partage lors de points d'étape avec le consultant en accompagnement individuel la progression du manager stagiaire ;
- Il participe enfin au bilan de la session de formation mise en place par le responsable de session.

> **Mise en œuvre de la mission**

Le tuteur bénéficie d'une enveloppe de 11,5 jours pour exercer sa mission d'accompagnement ; ils se répartissent entre l'accompagnement du manager et l'évaluation de la pratique.

PARCOURS DE FORMATION		Activité Tutorat
Module transverse Rôle et missions du manager opérationnel à la Sécurité sociale	1 SPE	0,5 jour
BLOC Pilotage, organisation, supervision des activités	2 SPE	2,5 jours
BLOC Management d'une équipe de collaborateurs	3 SPE	3,5 jours
BLOC Accompagnement des personnes dans le développement des compétences	3 SPE	3 jours
BLOC Contribution aux démarches d'amélioration continue et aux changements nécessaires	1 SPE	2 jours

> **Son profil type**

Il est un manager **pair expérimenté, autre que le manager hiérarchique** du stagiaire.

Comment l'identifier ?

Il doit de préférence :

- Pratiquer ou avoir pratiqué, le management de proximité pendant deux ans au moins
- Être reconnu pour ses qualités relationnelles et pédagogiques
- Avoir envie de partager les acquis de son expérience
- Être volontaire pour assumer cette mission
- Se rendre disponible pour sa mission, et pour la formation de tuteur

Préconisation

- › Afin d'optimiser l'accomplissement de sa mission, chaque tuteur accompagne au maximum deux managers à la fois.
- › L'organisme veille à ce qu'il dispose du temps nécessaire à l'exercice de sa mission tutorale.

Pour l'année 2022 le **tarif** de la [formation des tuteurs du CQP Mo](#) est fixé à **577 €**, et bénéficie d'une prise en charge dont vous trouverez le détail dans la note relative aux [priorités](#) de financement 2022 et ses annexes.